



AFDC

Conseil d'administration

8 mars 2023, au format hybride

Membres présents sur place (5) :

G. Bergougnous ; J.-L. Hérin ; A. Levade ; A.-M. Le Pourhiet ; D. Rousseau.

Membres présents à distance (10) :

X. Bioy ; Ph. Blacher ; A. Delcamp ; Th. Di Manno ; O. Dutheillet de Lamothe ; M. Fatin-Rouge Stéfani ; O. Gohin ; F. Hourquebie ; D. Maus ; A. Viala.

Membres excusés :

E. Cartier ; B. Mathieu ; F. Mélin-Soucramanien ; X. Philippe (procuration à A. Levade) ; M.-Cl. Ponthoreau ; M. Verpeaux.

L'ordre du jour est le suivant (sur la base des mails de convocation du 17 février et 6 mars 2023) :

1. Table ronde de l'AIDC
2. Organisation du Congrès de Toulon
3. Demandes d'adhésion
4. Questions diverses

La séance est ouverte à 15h30 par A. Levade, présidente du Conseil d'administration.

A Levade dit son émotion d'ouvrir le dernier Conseil d'administration de la mandature avant le Congrès de Toulon. L'équipe est en place depuis neuf ans et le temps est passé très vite. Elle remercie les membres du Conseil d'administration pour leur disponibilité constante et la qualité des délibérations qui ont permis de toujours maintenir un consensus au sein de l'Association. M. Fatin-Rouge Stefanini remercie à son tour le Bureau de l'Association pour son engagement.

1. Table ronde de l'AIDC

La présidente de l'Association donne la parole à D. Rousseau, président du Conseil scientifique, pour rendre compte des discussions tenues lors de la réunion du Conseil scientifique qui a porté sur la détermination du thème de la prochaine table ronde de l'AIDC.

D. Rousseau indique les trois projets présentés : « Justice constitutionnelle et démocratie » ; « La constitution hors de l'Etat » ; « Constitutions et conflits ». Il résume les débats du Conseil scientifique en précisant que le sujet 1 est apparu trop classique ; le sujet 3 risque d'être en partie redondant avec la prochaine table ronde d'Aix sur « Guerre et constitution ». Le sujet 2 a été retenu par les membres du Conseil scientifique, sous réserve de reformulation de l'intitulé, en raison de son caractère innovant. Il précise que si le sujet 2 devait être définitivement retenu, la réflexion pourrait être structurée autour de trois axes : la possibilité d'une constitution transnationale (des expériences ont-elles déjà été tentées ?) ; les principes constitutionnels dans les entreprises (comment les principes constitutionnels ont-ils circulé entre l'Etat et la société ?) ; l'articulation du constitutionalisme « étatique » et du constitutionalisme « sociétal ».

Un débat s'engage. D. Maus dit faire confiance à l'endroit du Conseil scientifique ; mais relève le caractère trop hermétique de l'intitulé du thème qu'il faudra certainement expliciter dans l'exposé de la problématique. F. Hourquebie justifie le thème au regard du périmètre de l'AIDC et de possibilité de croiser plusieurs constitutionalismes. Après avoir rappelé les thèmes des précédentes tables rondes (les questions migratoires, le genre, le numérique, l'environnement, le dialogue nord-sud, le droit et la morale), D. Rousseau explique que c'est le caractère original et atypique du thème qui a emporté la conviction du Conseil scientifique. A. Levade indique, qu'en fait, le thème choisi est celui de la constitution en-deçà et au-delà de l'Etat (la constitution « hors les murs », pour D. Maus). Elle ajoute que trois demi-journées seraient consacrées au sujet et qu'une demi-journée serait réservée à la réunion des instances de l'AIDC. La date retenue serait 24/25 ou 25/26 janvier 2024. Ph. Blacher confirme alors l'accueil de cette réunion de l'AIDC à Lyon. D. Rousseau rappelle à cet égard que le Conseil scientifique était très favorable à la candidature de Lyon. Sur l'intitulé du thème, A.-M. Le Pourhiet suggère qu'il soit « Constitution, Etat et société ». D. Maus propose que soit prévu, à cette occasion, un exposé sur les structures et organisations qui utilisent le terme de constitution, pour bien montrer qu'il n'est pas réservé à l'Etat.

A. Levade met alors au vote, la thématique, le lieu et la date de la table ronde de l'AIDC. La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Organisation du Congrès de Toulon

A. Levade cède la parole à Th. Di Manno pour faire un point d'étape sur l'organisation du Congrès. Th. Di Manno rappelle qu'un site entièrement dédié au Congrès de Toulon a été créé et qu'il est très visité. Les inscriptions ont commencé dès la mise en ligne ; elles se sont accélérées depuis début mars, suite au mail de rappel adressé par le Secrétaire général. Environ cent personnes sont inscrites à ce jour. Il souligne aussi que le dépôt des propositions de communications est encore faible dans certains ateliers. A. Levade rappelle qu'à ce jour, la date limite pour proposer des communications est fixée au 31 mars. Il conviendra certainement de prévoir un report mais il est pour le moment prématuré de l'annoncer car beaucoup de propositions vont se faire au dernier moment. Il convient, par ailleurs, de relancer les candidats qui avaient soumis une proposition dès 2020 afin de leur demander s'ils ont toujours l'intention de présenter une communication ou s'ils souhaitent actualiser la proposition soumise. F. Hourquebie confirme la nécessité d'une telle relance dont le principe avait d'ailleurs été acté lors d'un précédent Conseil d'administration. Th. Di Manno rappelle également que les réservations d'hôtels des responsables d'ateliers sont faites par l'université de Toulon. Il précise aussi deux changements : l'apéritif du jeudi soir offert aux participants ne se tiendra pas à l'Hôtel de ville mais sera organisé dans les locaux de la Faculté de droit ; le diner offert aux responsables d'ateliers sera donné à la résidence du préfet maritime. Enfin, Th. Di Manno précise que la visite du porte avion Charles-de-Gaulle se déroulera sur la base de deux groupes, le nombre de places étant limité.

Ph. Blacher pose la question de la question de la dissociation du paiement en ligne entre les frais d'inscription et les frais annexes (diners de gala, visite du porte-avions) pour que les unités de recherche qui le souhaitent puissent prendre en charge uniquement les frais d'inscription. F. Hourquebie confirme que la question se pose aussi pour l'unité de recherche qu'il dirige. Th. Di Manno indique que les participants pris en charge par un laboratoire doivent s'inscrire sans effectuer de règlement. L'unité de recherche émet alors un bon de commande à l'endroit de l'université de Toulon qui délivre une facture sur la base de laquelle le laboratoire choisit de prendre en charge tout ou partie des frais. Les frais restants peuvent alors être réglés par chèque par les participants. La procédure est lourde. Th. Di Manno va faire le point avec les services de l'université pour envisager des solutions.

Par ailleurs, Th. Di Manno rappelle que, suite aux différents reports liés au covid, des crédits ont été engagés et sont perdus. Des négociations sont intervenues avec les prestataires pour tenter de limiter les pertes aux seuls acomptes versés (environ 4000 / 5000 euros). L'université de Toulon a accepté de prendre à sa charge cette perte financière. Parallèlement, Th. Di Manno a présenté un certain nombre de demandes aux collectivités locales avec très bon espoir que la région PACA et la Métropole de Toulon-Méditerranée apportent un soutien à concurrence d'environ 15000 euros. A. Levade s'en félicite et remercie Th. Di Manno. Elle indique que la communication sera relayée sur les réseaux facebook et twitter de l'Association.

3. Demandes d'adhésion

Douze demandes sont présentées et sont approuvées à l'unanimité :

R. Déchaux (MCF) ; G. Galustian (docteur) ; C. Gilles (docteur) ; L. Havard (doctorante) ; M. Kamal-Girard (MCF) ; Fr. Lafaille (PR) ; A.-M. Lecis Cocco Ortu (MCF) ; J. Meyrieu (doctorante) ; A. Neviaski (doctorant) ; L. Pougnet (doctorante) ; C. Richaud (MCF) ; N. Véron (MCF) ; P. Vidal-Delplanque (MCF).

4. Questions diverses

La présidente de l'Association fait état de la candidature de Poitiers pour l'organisation du prochain Congrès, en 2026. Elle indique que c'est la seule candidature reçue à ce jour et précise que l'équipe des constitutionnalistes se reforme. La proposition est adoptée par le Conseil d'administration qui transmettra la position de principe à la prochaine équipe de direction de l'AFDC.

F. Hourquebie précise que les mails automatiques de création de compte/paiement des cotisations 2022 vont être adressés aux membres aux alentours de la mi-mars. Il rappelle qu'un tutoriel à destination des membres avait été envoyé dans un message circulaire en fin d'année 2022. La présidente, le trésorier et le secrétaire général se sont interrogés sur la possibilité de reconduire pour 2021 une année blanche, compte tenu de l'absence d'activité notable de l'Association au sortir de la crise et des dépenses fixes. Comme l'année blanche pour 2020 (Conseil d'administration du 8 février 2021), l'appel de cotisation est suspendu pour 2021 ; le prochain appel de cotisation lancé en mars 2023 sera donc pour 2022. Les membres qui ont anticipé l'appel ou qui ont réglé les cotisations des années 2020 et/ou 2021 verront cette cotisation reportée sur 2022.

D. Maus fait état d'un projet de colloque de la Société d'histoire de la Vème République sur les 65 ans de la Vème République, auquel seront associées les quatre institutions mémorielles de quatre présidents de la Vème République. La date prévue est celle du 27 novembre 2023.

La séance est levée à 16h50.